

Date de dépôt: 14 novembre 2007

Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de MM. Pierre Ducrest, Bernard Annen, Florian Barro, Nicolas Brunshawig, Bernard Lescaze, Thomas Büchi et Claude Blanc concernant le financement de la Halle 6 et le Centre de congrès de Palexpo

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 janvier 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève
considérant :

- les projets de lois PL 8137 à 8141 relatifs à la construction de la Halle 6 de Palexpo;*
- l'urgence de commencer la construction de la Halle 6 dans les plus brefs délais;*
- l'intérêt que représente pour l'économie genevoise la présence de foires et de congrès internationaux;*

invite le Conseil d'Etat

- à explorer toutes les pistes pouvant amener des fonds privés dans le cadre du financement de la Halle 6 et du Centre de congrès de Palexpo et permettant d'alléger la charge financière de l'Etat;*
- à modifier en conséquence, le cas échéant, les projets de lois financiers impliquant la participation de l'Etat.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Lors du dépôt des différents projets de lois relatifs à la construction de la Halle 6, la question de son financement a fait l'objet d'importants débats. C'est dans ce contexte que la présente motion a été déposée.

Cette question a finalement pu faire l'objet d'un consensus politique. C'est ainsi que la Halle 6 a été financée à hauteur de 157 000 000 F, et ce par le biais de trois sources distinctes:

- 70 000 000 F par l'Etat, moyennant une augmentation temporaire, à raison d'un centime additionnel, de l'impôt sur les personnes morales;
- 30 000 000 F par la Fondation pour le tourisme, cette dernière obtenant les ressources complémentaires nécessaires par le biais d'une hausse moyenne de 30% des diverses taxes sur le tourisme (taxes de séjour, taxes d'encouragement au tourisme);
- 57 000 000 F par le biais de prêts de banques, ou d'autres entités, accordés à la Fondation pour la Halle 6.

Economiquement, ce sont en définitive les entreprises genevoises qui assument principalement, par le biais de l'augmentation de l'impôt sur les personnes morales, les coûts de cette infrastructure qui profite directement à l'économie de notre canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer